Attention : nous recevons beaucoup d'appels téléphoniques et de courriers de personnes qui pensent s'adresser au secrétariat de la Commission de médiation, ce qui n'est pas le cas.
Cependant, notre association propose une permanence sur RV uniquement pour les Villeurbannais.es qui souhaitent exercer un recours Dalo.
Si vous n'êtes pas Villeurbannais.e ou si vous souhaitez dialoguer avec le secrétariat de la Commission de Médiation du Rhône, voici ses coordonnées :
Commission de Médiation Droit Au Logement Opposable
8 / 10 Rue du Nord
69625 VILLEURBANNE CEDEX
Standard du secrétariat de la Commission de Médiation : 04 87 76 72 08 les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi entre 9h et 12h30 (source : site de la Préfecture du Rhône)."